



BRESSANE OMNISPORTS SENIOR

BUREAU ELARGI AU CA ET ANIMATEURS

Mardi 15 février 2022 à Bourg en Bresse 12 H

Présents : BEAUDOUX Véronique, CORDIER Colette, GUILLEMONT Roger, JUILLET Alain, ROLLET Michèle, TIREL Véronique, VEROT Anne-Marie, VIANNET Colette

Excusés : BARDET Gérard, BONAT Guy, GIBASSIER Christiane

1 – **Rendez-vous avec la mairie de Péronnas vendredi 11 février 2022 :**

Véronique BEAUDOUX et Alain JUILLET ont été reçus par Madame Kathy BOZONNET adjointe au maire responsable des associations. L'entretien s'est soldé par une fin de non recevoir. La mairie aurait souhaité être consultée avant la création de l'association. D'autre part la Présidente ne réside pas sur la commune de Péronnas ce qui lui pose problème. Leur souhait aurait été que BOS intègre des associations déjà existantes sur la commune de Péronnas.

Aucune salle ne pourra être mise à notre disposition. Propose de contacter la CMCAS d'EDF concernant le gymnase leur appartenant à Péronnas. Colette VIANNET les contactera pour voir si possibilité.

Une salle peut être réservée pour les réunions mais la demande doit être faite longtemps à l'avance.

2 – **Assurances :** deux compagnies ont été contactées :

- Crédit Mutuel, 149 euros. Non retenu car garanties trop complètes
- MAIF : 90 euros pour Responsabilité Civile uniquement. Retenue

3 – **Site internet :** Plusieurs dysfonctionnements actuellement. Alain JUILLET voit avec David, en l'absence de Gérard BARDET, pour y remédier

4 – **Achats GPS :** trois GPS ont été achetés jusqu'à présent. Deux seront achetés ultérieurement pour les deux nouveaux animateurs qui viennent de commencer leur formation (Dominique GUILLARD et Jacques Henri PAYRE). Reste à voir si les GPS doivent être intégralement financés par BOS ou si les animateurs prennent en charge une partie pour usage personnel.

5 – **Subvention :** Budget prévisionnel transmis au CODERS, en attente de réponse

6 – **Nouveaux adhérents :** à ce jour, 31 cotisations encaissées (35 inscriptions sur liste de départ). Suite à un vote à main levée, l'adhésion de nouveaux membres est acceptée au fil de l'eau à compter de ce jour. 6 voix pour, 2 voix contre. Il est décidé de ne pas faire de publicité dans l'immédiat mais d'accepter les personnes qui en feront la demande.

Il est confirmé que le nombre de participants à une randonnée ne doit pas dépasser 25 personnes. Il faudra peut être envisager la création d'un deuxième groupe « loisir » à la journée ? Même jour ou jour différent ? Les animateurs vont se concerter afin de prendre une décision à ce sujet.

7 – **Tarifs :**

- Pour les inscriptions jusqu'au 30 avril : licence 35 euros + adhésion BOS 20 euros soit 55 euros
- Pour les inscriptions à partir du 1^{er} mai : licence « découverte » 8 euros + adhésion BOS 20 euros soit 28 euros